



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 52431

## Texte de la question

M. Paul Patriarche attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet de restructuration de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC n° 5) située à Corte, en Haute-Corse. Aujourd'hui, cette unité compte 250 personnes et rayonne sur le centre de la Corse, Corte étant situé à 75 kilomètres de Bastia et à 85 kilomètres d'Ajaccio. Ses missions sont essentielles pour la prévention et la lutte contre les feux de forêt et le soutien à des manifestations sportives (tour de Corse automobile, rallyes natures...). Le plan de restructuration des armées entraînera, pour les unités de sécurité civile à l'horizon 2002, leur restructuration et leur professionnalisation, ce qui signifie des effectifs en diminution. La réduction du nombre des unités de sécurité civile risque de transformer l'unité n° 5 de Corte en simple détachement puisque l'effectif permanent devrait se limiter à trente-deux militaires de carrière. La multiplication et l'ampleur des incendies de forêt durant l'été 2000 démontrent la nécessité d'une grande rapidité d'intervention en raison d'un relief escarpé. Toute intervention rapide et efficace de la sécurité civile justifie le maintien d'un effectif permanent suffisant pour répondre à toute éventualité. Enfin, le démantèlement de l'UIISC 5 serait un rude coup porté à la ville de Corte au plan économique et social. Il lui demande s'il envisage la révision de ce projet, afin que la Corse conserve une unité de prévention et d'intervention irremplaçable compte tenu de l'éloignement des unités situées sur le continent.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur les conséquences du projet de restructuration de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC n° 5) située à Corte, en Haute-Corse. En tant qu'unité militaire, les UIISC sont concernées par la professionnalisation. Conformément à la confirmation qui a été faite au président de l'Assemblée de Corse, l'unité de Corte sera maintenue dans sa structure actuelle tant que les effectifs des appelés du contingent le permettront. Les craintes exprimées par le conseil général de Haute-Corse quant au déclin démographique du centre de la Corse sont à relativiser. Certes, le nombre des familles de cadres va sensiblement diminuer mais, en contrepartie, les détachements de renfort du continent seront composés approximativement de quatre-vingts personnels d'active l'hiver et de trois cents l'été. Au plan économique, on peut donc augurer qu'à Corte, comme partout où des professionnels remplacent des appelés, les décisions prises en matière de professionnalisation généreront un apport financier non négligeable pour l'économie locale, tout en maintenant les moyens opérationnels au meilleur niveau d'efficacité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Patriarche](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52431

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 octobre 2000, page 5870

**Réponse publiée le** : 11 décembre 2000, page 7027